

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES :
COMMENT ON VOTE ?**

**LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DES PERSONNELS
MÉDICAUX, ODONTOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES
HOSPITALIERS ONT LIEU DU MARDI 25 JUIN À 9H AU MARDI
2 JUILLET À 17H, PAR VOIE ÉLECTRONIQUE EXCLUSIVEMENT.**

POUR LA COMMISSION STATUTAIRE NATIONALE ET LES CONSEILS DE DISCIPLINE

> **PAR DISCIPLINE** : ANESTHÉSIE-RÉANIMATION,
BIOLOGIE, CHIRURGIE, MÉDECINE, PHARMACIE,
PSYCHIATRIE, RADIOLOGIE

> **SOUS LA COMPÉTENCE DU CENTRE NATIONAL
DE GESTION (CNG)**



ON SE CONNECTE SUR :

www.jevoteenligne.fr/cng

DU 25 JUIN AU 2 JUILLET

POUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROFESSIONS MÉDICALES

- > **PAR COLLÈGE :** PRATICIENS ENSEIGNANTS
ET HOSPITALIERS TITULAIRES PERMANENTS
ET STAGIAIRES
- + PRATICIENS HOSPITALIERS TITULAIRES
ET EN ANNÉE PROBATOIRE
- + PRATICIENS SOUS CONTRAT ET PERSONNELS
ENSEIGNANTS ET HOSPITALIERS TEMPORAIRES

> SOUS LA COMPÉTENCE DU MINISTÈRE DE LA
SANTÉ (DGOS)

ON SE CONNECTE SUR :



www.jevoteenligne.fr/dgos

DU 25 JUIN AU 2 JUILLET

ON SE CONNECTE AVEC:

SON IDENTIFIANT

+

SON MOT DE PASSE

+

SON NUMÉRO ORDINAL

DU 25 JUIN

→ 9H

AU 2 JUILLET

→ 17H



**LES CODES DE VOTE
(IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE)
POUR LA CSN ET LE CD SONT
DISTINCTS DE CEUX DU CSPM.**

JE VOTE ! JE VOTE ! JE VOTE !



DU 25 JUIN AU 2 JUILLET



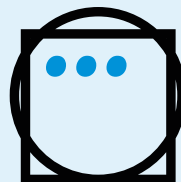
+



ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



+



**JEUNES
MEDECINS.FR**



www.jevoteenligne.fr/cng

www.jevoteenligne.fr/dgos